



**LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA**

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6

Politiques et lignes directrices de programme d'équipe nationale



LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6



LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6

TABLE DES MATIÈRES

Comment utiliser ce guide	1
Introduction	2
➤ Histoire	
➤ Politique d'orientation	
Politique de programme d'équipe nationale	3
➤ Admissibilité d'athlètes	
➤ Exigences en matière de personnel	
➤ Financement	
➤ Critères et exigences de sélection d'athlètes	
➤ Comportement et mesures disciplinaires	
➤ Logotypes et marques de commerce d'Équipe Canada et de CC	
➤ Commandites	
➤ Chandails d'équipe nationale	
➤ Planification annuelle et quadriennale	
➤ Lignes directrices relatives au soutien accordé au niveau national	
➤ Assurance pour l'équipe nationale	
➤ Examen et révision de programmes	
➤ Conflit d'intérêts	
Organigramme du programme	10
Politique de sélection pour les postes au sein du programme	12
➤ Personnel cadre	
➤ Personnel de la haute performance	
➤ Joueurs de l'équipe nationale	
➤ Équipe de soutien intégré	
Dotation en personnel (Descriptions de postes et qualifications exigées)	14
➤ Personnel cadre et administratif	
○ Directrice générale	
○ Directeur de la haute performance et des relations internationales	
○ Président de l'équipe nationale	
○ Directeur des athlètes	
○ Coordonnateur de la haute performance	
➤ Personnel de la haute performance	
○ Directeur gérant d'équipe nationale	
○ Entraîneur-chef	
○ Coordonnateur de l'équipe	
○ Entraîneur adjoint – Coordonnateur défensif	
○ Entraîneur adjoint – Coordonnateur offensif	
○ Entraîneur de gardiens de but	
○ Dépisteur de talents	
○ Responsable des équipements	
➤ Équipe de soutien intégré	
○ Médecin d'équipe	
○ Soigneur	
○ Thérapeute de sport	
○ Coordonnateur d'enregistrement vidéo	
○ Psychologue du sport	
○ Entraîneur de force et de conditionnement physique	
○ Nutritionniste	

Annexes - Actuellement en traduction

23

Annexe 1 - Lettre de candidature de joueur

Annexe 2 - Dossier d'information de joueur candidat à l'équipe

Annexe 3- Lettre de candidature d'entraîneur

Annexe 4 - Dossier d'information d'entraîneur candidat à l'équipe

Annexe 5 - Lettre de candidature de membre du personnel médical/responsable des équipements

Annexe 6 - Dossier d'information de membre du personnel médical/responsable des équipements

Annexe 7 - Entente de membre de l'équipe nationale – Joueurs

Annexe 8 - Entente de membre de l'équipe nationale – Personnel et directeurs



LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Les politiques et lignes directrices de programme d'équipe nationale de CC ont été élaborées aux fins de présenter les politiques, les procédures, la structure du personnel et la planification qui sous-tendent le Programme d'équipe nationale de CC. Crosse Canada (CC), incluant sans toutefois s'y limiter, le personnel d'équipe nationale, les membres d'équipes, et les partenaires, sont tenus de se reporter à ce document pour comprendre les exigences et les modalités opérationnelles et de gestion pour toutes les équipes nationales.

Les politiques, procédures et opérations présentées dans ce document sont susceptibles de changer, et dans tout cas de différence d'interprétation entre les informations présentées dans le présent document et celles dans le Manuel des opérations de CC, les versions et les interprétations de celui-ci prévaudront sur les renseignements écrits faisant partie du présent document.

Ce document est censé être utilisé en complément à la version la plus récente du Manuel des opérations de CC, qui peut être consulté en ligne au www.lacrosse.ca dans la section 'Guides et manuels de CC'.



INTRODUCTION

Histoire

L'histoire détaillée des origines de la crosse est disponible dans notre site web au www.lacrosse.ca. Voici un extrait de la section « histoire sommaire » :

Aux années 1840, les premières parties de crosse se sont disputées entre les colons et les Autochtones. Il a fallu beaucoup d'années avant que ceux-là remportent une partie, mais la crosse a certainement séduit les nouveaux résidents de l'Amérique du Nord. En 1859, le parlement a conféré à la crosse le titre de sport national du Canada. En 1867, le Montreal Lacrosse Club, sous la direction du Dr George Beers, a organisé un congrès à Kingston dans le but d'établir un organisme national pour gérer le sport dans la jeune nation canadienne. La National Lacrosse Association est devenue le tout premier organisme national en Amérique du Nord responsable de la gouvernance d'un sport, de la codification des règles, et de l'organisation de championnats nationaux en vue de promouvoir les bonnes relations et l'unité d'un bout à l'autre du pays. La devise de l'organisation est à la fois succincte et puissante :

« NOTRE PAYS – NOTRE JEU »

En 1994, le Parlement du Canada a de nouveau déclaré que la crosse était officiellement reconnue comme le sport national d'été du Canada. Visitez la section « À propos » du site www.lacrosse.ca pour de plus amples renseignements sur l'histoire de notre sport.

Politique directrice

La gestion, la participation, et la présentation d'une équipe nationale aux différents championnats du monde est l'une des fonctions principales de CC. La formation d'une équipe nationale et la participation au championnat du monde permettent d'atteindre plusieurs objectifs. C'est une mesure de la performance et de la réussite du programme d'équipe nationale. En même temps, c'est une possibilité d'évaluer le développement et la progression de la crosse au Canada.

Le programme d'équipe nationale de Crosse Canada se donne pour objectif de respecter et incarner les valeurs essentielles de CC, notamment : Santé, Excellence, Responsabilité, Respect et Esprit d'équipe, ceci dans le but de réaliser des résultats positifs pour l'équipe et favoriser les chances que nos équipes montent sur le podium à chaque événement de championnat du monde. Le programme d'équipe nationale de CC est **axé sur les joueurs et sur les valeurs d'esprit sportif; les entraîneurs y assument un rôle central; la responsabilité financière et éthique et la transparence sont des incontournables; et le dopage n'est pas toléré.** CC s'efforce de s'assurer que son programme d'équipe nationale respecte ou surpasse les critères de Sport Canada pour les programmes de haute performance. La performance est utilisée à titre de mesure aux fins d'évaluer, contrôler et analyser le développement des joueurs de crosse au Canada.

Les programmes de haute performance de CC sont :

- Crosse au champ sénior féminine
- Crosse au champ féminine M-19
- Crosse en enclos intérieure
- Crosse au champ sénior masculine
- Crosse au champ masculine M-19



POLITIQUES DU PROGRAMME

Remarque : Crosse Canada est aussi dénommée ci-après 'CC'.

1. Admissibilité d'athlètes

1.1 Pour être admissible et considéré pour une nomination au sein de l'équipe, l'athlète doit :

- 1.1.1 Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu;
- 1.1.2 Être actuellement titulaire d'un passeport canadien valide;
- 1.1.3 Avoir joué dans une ligue sanctionnée d'une association-membre provinciale ou dans une école secondaire ou postsecondaire accréditée pendant deux saisons d'affilée ou plus;
- 1.1.4 Être en règle avec son association-membre provinciale de CC, si l'athlète est en fait membre de celle-ci;
- 1.1.5 Régler intégralement les droits ou les frais applicables;
- 1.1.6 Assister aux camps de sélection et/ou d'entraînement selon les ordres de l'entraîneur-chef; et
- 1.1.7 Être admissible à participer aux termes des règles internationales de l'événement applicable et de la World Lacrosse.

2. Exigences en matière de personnel

2.1 Une fois nommés au personnel de l'équipe nationale, et pour maintenir leur poste au sein de l'équipe nationale, les membres du personnel de l'équipe nationale doivent :

- 2.1.1 Signer et respecter les dispositions de l'Entente de membre du personnel de l'équipe nationale CC et du Code de conduite;
- 2.1.2 Fournir à CC toute la documentation requise, incluant sans toutefois s'y limiter : dossiers médicaux, carte d'assurance-santé, passeport etc.;
- 2.1.3 Soutenir et promouvoir activement les valeurs et la mission de CC, et respecter et obéir aux politiques et lignes directrices de programme d'équipe nationale CC.

3. Financement

3.1 Tout montant perçu à l'intention de l'un ou l'autre des sous-programmes du programme d'équipe nationale est un montant destiné audit programme.

3.2 Aucun remboursement ni crédit ne sera versé ou alloué aux athlètes ou aux familles des athlètes, quel que soit le poste attribué et/ou la décision finale quant à la nomination au programme.

3.3 Les joueurs qui sont retirés de l'équipe pour quelque raison que ce soit, incluant sans toutefois s'y limiter les problèmes de comportement, la mauvaise performance, ou une blessure, ne sont pas admissibles à se faire rembourser les fonds dépensés en relation avec leur participation au programme d'équipe nationale.

3.4 Le programme d'équipe nationale doit être géré d'une manière financièrement responsable, et les dépenses ne doivent pas être supérieures aux revenus.

3.5 Les rapports financiers associés au programme d'équipe nationale doivent être soumis au conseil d'administration de CC lors de l'assemblée générale annuelle de CC (novembre) et lors de la réunion générale semestrielle (mai) et sur demande de la part du conseil d'administration de CC avec un préavis de 30 jours.



4. Critères et exigences de sélection d'athlètes

- 4.1 Les critères de sélection pour les différentes équipes nationales sont élaborés par le personnel des entraîneurs et de direction desdites équipes et sont soumis au directeur de la haute performance et des relations internationales et à la directrice générale.
- 4.2 Les critères de sélection doivent être élaborés et mis à la disposition des athlètes avant que ne se déclenchent les procédures de sélection.
- 4.3 Les procédures de sélection doivent prévoir un accès équitable pour tous les membres de l'Association à travers le Canada.
- 4.4 Toutes les étapes du processus de sélection des joueurs et de l'annonce de l'alignement doivent être centrées sur les joueurs et doivent mettre l'accent sur ceux-ci. L'annonce de l'alignement final ne doit être diffusée aux membres de CC et publiée en ligne qu'après que tous les candidats à la nomination ont été avisés de leur sélection ou de leur non-sélection au sein de l'alignement.
- 4.5 Pour tous les programmes de crosse au champ, la sélection de l'alignement final doit s'achever en respectant les échéances indiquées par la World Lacrosse en troisième année du quadriennal du programme. Pour tous les programmes de crosse en enclos, la sélection de l'alignement final doit s'achever au terme de la saison NLL en quatrième année du quadriennal du programme.
- 4.6 Suite à sa nomination et pour maintenir son statut de membre d'Équipe Canada, un athlète doit :
 - 4.6.1 Lors du premier camp d'identification de talent, signer et respecter les dispositions de l'Entente d'athlète et code de conduite de CC;
 - 4.6.2 Soumettre à CC tous les documents qui sont exigés par cette dernière, incluant sans toutefois s'y limiter : dossiers médicaux, carte d'assurance-santé, passeport, etc.;
 - 4.6.3 Participer à tous les événements, activités, et réunions de l'équipe;
 - 4.6.4 Veiller au respect de toutes les ententes de commandite contractées par l'équipe nationale;
 - 4.6.5 Se conformer à toutes les règles établies par CC et par la World Lacrosse;
 - 4.6.6 Signaler immédiatement toute blessure ou tout trouble de la santé au personnel d'équipe nationale advenant une telle occurrence;
 - 4.6.7 Aider CC dans ses projets de relations publiques et de levée de fonds, selon le besoin. Un préavis doit être donné aux joueurs pour de telles activités, et la disponibilité des joueurs doit être prise en compte;
 - 4.6.8 Suivre une formation antidopage en ligne par l'entremise du Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
 - 4.6.9 Verser tous les frais et droits d'équipe nationale en respectant les échéances indiquées;
 - 4.6.10 Obéir à toutes les règles et exigences antidopage du Programme canadien antidopage et de l'Agence mondiale antidopage.
- 4.7 Une fois nommé au sein d'Équipe Canada, un athlète peut se retirer de l'équipe ou être retiré de l'équipe pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :
 - 4.7.1 Le manquement aux normes d'entraînement minimales précisées par la direction d'Équipe Canada;
 - 4.7.2 Le non-respect des règles de l'équipe et/ou des codes de conduite, des ententes et des politiques de la World Lacrosse et/ou de CC;
 - 4.7.3 Le manquement à l'exigence de maintenir son aptitude à concourir en amont de l'événement de championnat. Les athlètes qui ne maintiennent pas l'aptitude à concourir, pour des raisons de déficits d'aptitude physique, de blessure ou de



maladie, sont susceptibles d'être retirés du programme. Il incombe à l'athlète de signaler immédiatement au personnel de l'équipe toute blessure, maladie, ou modification aux entraînements susceptible d'avoir une incidence sur son aptitude à concourir au plus haut niveau;

- 4.7.4 Problème médical. Il incombe à l'athlète de signaler immédiatement au personnel de l'équipe quelque problème médical que ce soit qui le frappe;
- 4.7.5 Retraite volontaire;
- 4.7.6 Le non-respect des dispositions du Programme canadien antidopage, des exigences en matière d'antidopage et de signalement, prélèvement ou localisation; et s'abstenir d'utiliser les substances illicites pour améliorer ses performances ou des drogues récréatives;
- 4.7.7 Le non-paiement des droits ou des frais d'équipe nationale qui lui sont exigibles avant les échéances indiquées;
- 4.7.8 Le non-respect des échéances du programme en lien avec la soumission de la documentation obligatoire et des frais selon l'échéancier prévu;
- 4.7.9 Le non-respect des exigences du Programme canadien antidopage et/ou de l'Agence mondiale antidopage.

5. Comportement et mesures disciplinaires

5.1 Après la nomination au sein d'Équipe Canada et pour conserver le statut de membre d'Équipe Canada, un membre doit :

- 5.1.1 S'abstenir de remettre en question les décisions ou les actions des officiels, des membres de l'équipe adverse et des spectateurs;
- 5.1.2 Veiller à la sécurité des autres personnes en contrôlant son comportement en tout temps, notamment le style de jeu, et en contribuant à un environnement sûr et positif;
- 5.1.3 S'abstenir d'avoir des relations intimes et/ou sexuelle avec les membres du personnel;
- 5.1.4 S'abstenir de tenir des propos ou d'adopter des comportements irrespectueux, offensifs, injurieux, ou sexistes, notamment les comportements verbaux ou physiques qui constituent le harcèlement. Ceux-ci sont inacceptables et les joueurs seront tenus responsables par les entraîneurs et le personnel administratif aux termes de la politique relative au harcèlement de CC;
- 5.1.5 S'abstenir d'endommager intentionnellement les locaux tels que les vestiaires, les hôtels, ou d'autres endroits publics;
- 5.1.6 S'abstenir de promouvoir ou de tolérer la consommation de drogues ou d'autres substances illicites pour améliorer les performances;
- 5.1.7 S'abstenir d'être en possession et/ou de consommer l'alcool et/ou les drogues lors de représenter le Canada et CC en tant que membre de l'équipe nationale. Il existe une politique de tolérance zéro pour la possession et la consommation d'alcool ou de drogues par les membres de l'équipe qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité et ce, sur la durée de tous les activités, événements, ou voyages de l'équipe nationale;
- 5.1.8 Un athlète qui manque à ses obligations en lien avec le Code de conduite de l'athlète ou l'Entente de l'athlète CC, ou qui refuse de respecter les dispositions des politiques et lignes directrices de CC pour le programme d'équipe nationale s'expose à des mesures disciplinaires aux termes de la politique relative à la discipline de CC.



6. Logotypes et marques de commerce d'Équipe Canada et de CC

6.1 Les logotypes d'Équipe Canada et le logotype de CC sont la propriété exclusive de CC et ne doivent pas être utilisés par quelque intervenant que ce soit, en tout ou en partie, sans obtenir le consentement écrit de CC.

Toute utilisation irrégulière ou non autorisée des logotypes de CC ou d'Équipe Canada est passible de mesures disciplinaires et éventuellement d'actions en justice, aux termes de la politique relative à la discipline de CC.

7. Commandites

7.1 CC est le détenteur de certains marques officielles, droits d'auteur, et d'autres biens et s'intéresse à la mise en place de programmes de marketing aux fins de promouvoir ses objectifs et soutenir les activités de ses équipes nationales. CC travaillera de près avec la direction de l'équipe nationale dans le but d'assurer un maximum d'exposition et de rentabilité de ces démarches de promotion;

7.2 CC dispose du droit exclusif de signer des ententes de fournisseur officiel et d'octroi de licences en lien avec certains produits et services utilisés par les équipes nationales;

7.3 CC a le droit d'approuver au préalable le format, les contenus, et la qualité des projets de publicité ou de promotion ou toute autre utilisation des biens de CC;

7.4 Tous les joueurs de l'équipe nationale, ainsi que les entraîneurs, les directeurs, et les autres membres du personnel de l'équipe sont tenus d'utiliser, porter, et exposer les produits et les services de commanditaires qui sont fournis aux termes des ententes négociées avec CC. Cette disposition s'applique à toutes les circonstances dans lesquelles un membre de l'équipe participe à ou s'associe de quelque manière que ce soit à quelque projet, activité, ou événement que ce soit qui est accrédité par CC ou exploité conjointement avec l'équipe nationale.

8. Chandails d'équipe nationale

8.1 Toutes les équipes nationales doivent respecter les spécifications de la World Lacrosse relativement aux chandails et aux uniformes de compétition;

8.2 Toutes les équipes nationales doivent arborer le logotype de CC. Le positionnement du logotype doit être convenu par le personnel d'équipe, la directrice générale de CC et le directeur de la haute performance et des relations internationales ;

8.3 Le logotype CC doit mesurer au moins 4 pouces de haut, ou jusqu'à la taille maximum prévue par la World Lacrosse, et sa couleur doit être différente de celle de la partie du vêtement sur lequel le logotype est accroché, sauf indication contraire de la part de la directrice générale de CC ou du directeur de la haute performance et des relations internationales ;

8.4 Tous les logotypes de commanditaire, ainsi que leur emplacement sur le chandail, doivent être approuvés au préalable par l'Association avant d'être fixés sur le chandail;

8.5 Les logotypes de la Fédération internationale respective et de CC priment sur n'importe quel logotype de commanditaire en termes d'emplacement sur le chandail.

9. Planification annuelle et quadriennale

9.1 L'objectif de la stratégie et du programme d'équipe nationale de CC est de cultiver la viabilité et les performances. L'un des facteurs clés de la réussite est l'investissement permanent dans la dotation en personnel de direction, de soutien, et des entraîneurs.

9.1.1 Tous les membres du personnel et tous les directeurs d'équipe resteront en poste jusqu'à ce que ;

9.1.1.1 Ils soient remplacés au début du cycle suivant



9.1.1.2 Ils démissionnent de leur poste

9.1.1.3 Ils doivent continuer de respecter et se conformer à toutes les politiques de CC et d'équipe nationale

9.2 Peu importe le niveau de l'organigramme auquel ils exercent leurs fonctions, il est attendu que les entraîneurs et les membres de la direction de l'équipe nationale conservent leur poste pour au moins deux cycles consécutifs avant de passer au niveau supérieur d'entraînement ou de gestion, selon le cas, tel que résumé dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Directeur gérant d'équipe nationale CCM				Embauche				Embauche
Personnel d'équipe CCM M19		Embauche				Embauche		
Personnel d'équipe CCM sénior				Embauche				Embauche
Directeur gérant d'équipe nationale CCF				Embauche				
Personnel d'équipe CCF M19				Embauche				
Personnel d'équipe CCF sénior			Embauche				Embauche	
Directeur gérant d'équipe nationale de crosse en enclos	Embauche				Embauche			
Personnel d'équipe de crosse en enclos		Embauche						
Directeur gérant d'équipe nationale M Six		Embauche						
Personnel d'équipe CCM Six		Embauche						
Directeur gérant d'équipe nationale F Six		Embauche						
Personnel d'équipe CCF Six		Embauche						



- 9.3 Un appel à candidatures aux postes de directeur gérant d'équipe nationale du programme d'équipe nationale doit se faire avant le 31 janvier de l'année d'embauche applicable telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- 9.4 Les particularités de la planification annuelle et quadriennale pour chacun des programmes d'équipe nationale relèvent des compétences du directeur gérant d'équipe nationale et de l'entraîneur-chef et personnel de soutien respectifs, en tenant compte des conseils du directeur de la haute performance et des relations internationales.
- 9.5 Les activités générales du programme pour chaque année du cycle quadriennal se résument comme suit :
- 1^e année
- Examen et analyse de la performance au championnat de celle des joueurs individuels
 - Identification de talent
 - Camps d'identification de talent régionaux
- 2^e année
- Recevoir et examiner les candidatures des joueurs
 - Recevoir et examiner les candidatures du personnel de soutien
- 3^e année
- Identifier les 40 meilleurs joueurs (ou la quantité définie, le cas échéant) pour former l'alignement
 - Parties amicales
 - Sélection de l'alignement final
 - Parties avec d'autres alignements
- 4^e année – année du championnat
- Camps d'entraînement
 - Parties amicales

10. Lignes directrices relatives au soutien accordé au niveau national

- 10.1 CC s'engage à soutenir et faire progresser les programmes d'équipe nationale, en reconnaissant que le niveau de soutien est susceptible de varier d'un programme à l'autre et d'une année à l'autre, en fonction des capacités financières.
- 10.2 Les lignes directrices en matière de financement sont fondées sur les ententes CC/FIL/AJENC.
- 10.3 Le comité de la haute performance gère les budgets de chaque équipe et fournit des informations à CC au sujet de chaque équipe, sur chaque cycle quadriennal d'équipe nationale.
- 10.4 Chaque programme d'équipe nationale est considéré comme étant étalé sur un cycle de quatre ans, selon lequel la première année est celle qui suit l'événement de championnat le plus récent, et la quatrième année est celle durant laquelle le prochain événement de championnat est prévu.
- 10.5 La première année peut inclure sans toutefois s'y limiter un processus d'examen et d'analyse de la performance de l'équipe au championnat et de celle des membres de l'équipe, des activités d'identification de talent et des camps d'identification de talent régionaux.



- 10.6 La deuxième année peut inclure sans toutefois s'y limiter un appel à candidatures pour les joueurs et un appel à candidatures pour les membres du personnel de soutien.
- 10.7 La troisième année peut inclure sans toutefois s'y limiter l'identification des 40 meilleurs joueurs (ou la quantité définie pour l'équipe, selon le cas) qui forment l'alignement, des parties amicales, la sélection de l'alignement final, et des parties avec d'autres alignements.
- 10.8 La quatrième année peut inclure sans toutefois s'y limiter des camps d'entraînement, des parties amicales et l'événement de championnat.
- 10.9 Chaque équipe nationale recevra le financement qui est jugé approprié par le Comité de la haute performance – se reporter au tableau suivant résumant les fonds consacrés sur le cycle de 4 ans. Le comité de la haute performance peut de temps à autre apporter des modifications à la distribution de fonds comme il le juge nécessaire, dans le but de favoriser la réussite de toutes les équipes.
- 10.10 Un financement supplémentaire à chaque programme d'équipe nationale doit être perçu par d'autres voies, incluant sans toutefois s'y limiter : commandites, dons, contributions de la part des joueurs, ventes de marchandises officielles de l'équipe nationale, et activités promotionnelles et publicitaires.

Tableau synthétique des fonds consacrés aux équipes nationales

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Crosse au champ masculine sénior	200 000\$		0	75 000\$
Crosse au champ masculine M19 2016	0	110 000\$	120 000\$	0
Crosse au champ féminine sénior	0	40 000\$	125 000\$	170 000\$
Crosse au champ féminine M19	100 000\$	75 000\$		
Crosse en enclos masculine	40 000\$	75 000\$	40 000\$	40 000\$
TOTAL	340 000\$	300 000\$	285 000\$	285 000\$

11. Assurance pour l'équipe nationale

- 11.1 Une assurance-accidents de participant est contractée par CC pour les joueurs de l'équipe nationale;
- 11.2 Une assurance médicale en voyage est contractée par CC pour les joueurs de l'équipe nationale aux termes de l'entente CC/FIL/AJENC.
- 11.3

12. Examen et révision de programmes

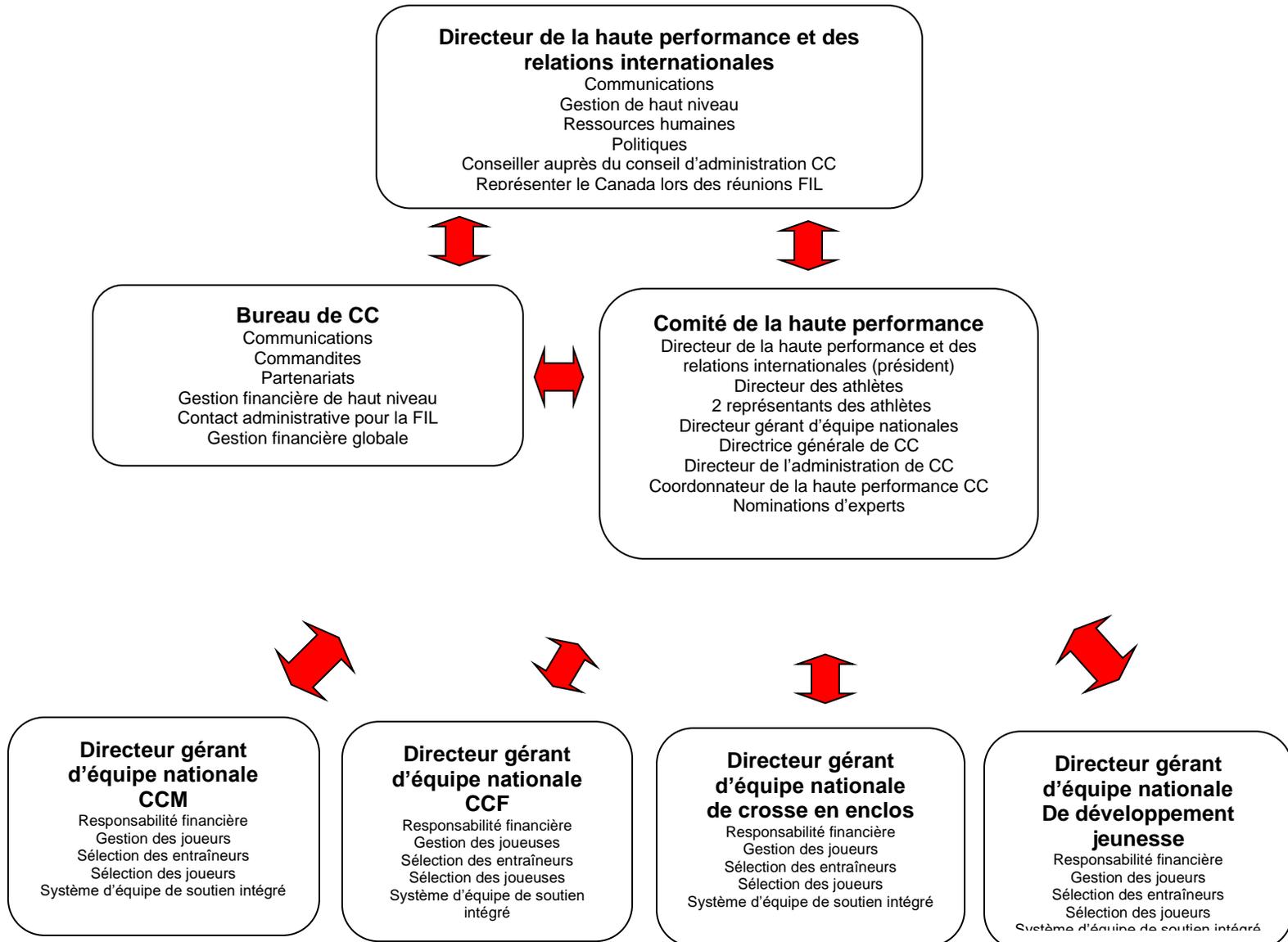
- 12.1 Après chaque championnat du monde, un sondage doit se faire auprès des joueurs et du personnel d'équipe nationale respectifs, aux fins d'évaluer la réussite globale du programme et identifier les améliorations qui s'imposent.

13. Conflits d'intérêts

- 13.1 La politique relative aux conflits d'intérêts de CC dans le Manuel des opérations de CC s'applique à tous les programmes d'équipe nationale.

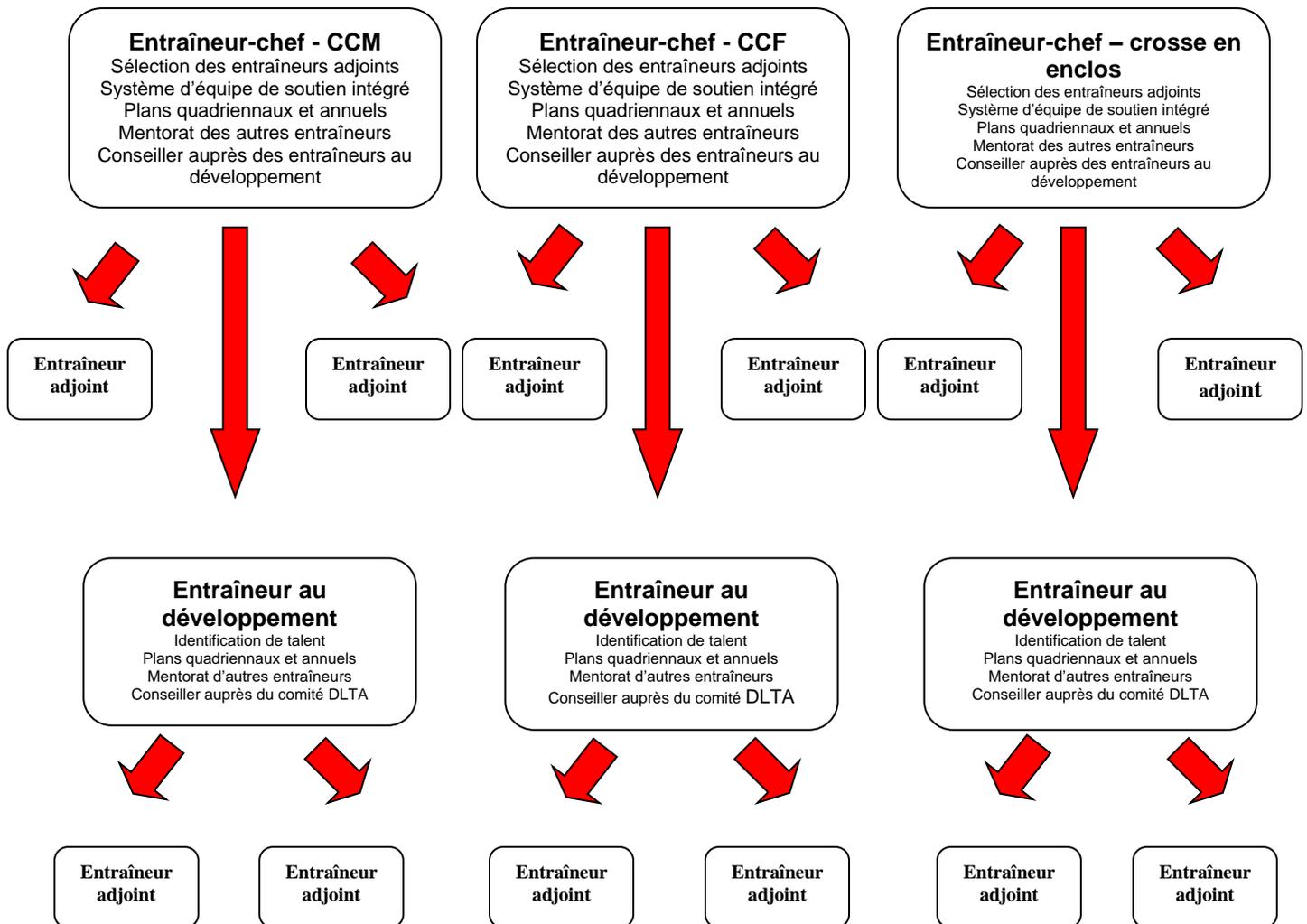


Organigramme d'équipe nationale





Organigramme d'équipe nationale (suite)





POLITIQUE DE SÉLECTION POUR POURVOIR LES POSTES D'ÉQUIPE NATIONALE

PERSONNEL CADRE

Directeur de la haute performance et des relations internationales CC

Ce poste au sein du conseil d'administration de CC est pourvu par voie d'élection à raison de tous les deux ans, lors de l'assemblée générale annuelle des membres de CC.

Directeur gérant d'équipe nationale

Ce poste est pourvu pour une période de 4 ans par voie de nomination par le comité de la haute performance

PERSONNEL DE LA HAUTE PERFORMANCE

1. Le bureau de CC doit aviser les AM de toutes les voies de mise en candidature pour tous les postes de la haute performance, incluant celui du directeur gérant d'équipe nationale au sein du programme d'équipe nationale, ainsi que les postes au sein du personnel des entraîneurs et du personnel de soutien.
2. Les postes à pourvoir au sein du personnel des entraîneurs et du personnel de soutien sont définis par CC en consultation avec le directeur de la haute performance et des relations internationales et le directeur gérant d'équipe nationale du programme respectif (par exemple : crosse au champ masculine, crosse au champ féminine, crosse en enclos).
3. Le directeur de la haute performance et des relations internationales et le directeur gérant d'équipe nationale forment un comité de sélection aux fins de nommer l'entraîneur-chef aux programmes nationaux seniors masculin et féminin (à savoir : crosse au champ masculine senior, crosse au champ féminine senior, crosse en enclos, crosse par équipes de six). L'entraîneur-chef, en consultation avec le directeur gérant d'équipe nationale, doit ensuite sélectionner les membres de son personnel de soutien ainsi que ses entraîneurs adjoints.
 - a. Le directeur de la haute performance et des relations internationales et le directeur gérant d'équipe nationale forment le comité de sélection chargé d'examiner les candidatures aux postes au sein des personnels des entraîneurs de crosse au champ M19 masculine et féminine et, le cas échéant, conduire des entrevues. La décision finale quant aux nominations au sein du personnel des entraîneurs sélection relève du comité de sélection.
 - b. Tous les membres de l'équipe nationale, du personnel de soutien et du personnel des entraîneurs doivent avoir la citoyenneté canadienne. En l'absence d'un(e) candidat(e) qualifié(e), un(e) candidat(e) externe pourrait être considéré(e).
4. Dans des circonstances exceptionnelles, un entraîneur qui n'a pas proposé sa candidature pourrait être engagé pour assumer un poste devenu vacant, moyennant l'approbation du directeur de la haute performance et des relations internationales de CC, et celle de la directrice générale de CC.
5. Le comité de la haute performance dispose de la responsabilité entière de sélectionner les directeurs gérants d'équipes nationales parmi le groupe de candidats ayant postulé. Le comité doit soumettre ses recommandations au conseil d'administration de CC pour en obtenir l'approbation, celle-ci devant normalement être accordée à moins que le/la candidat(e) ne soit pas en conformité avec les exigences de CC.
6. Le comité de sélection doit élaborer un barème de notation pour utiliser lors de l'examen des candidatures.
7. Si le barème de notation produit un résultat similaire pour deux candidats ou plus, on pourrait prévoir des entrevues avec lesdits candidats. Le comité de sélection doit élaborer les questions à poser lors de l'entrevue, et doit trancher en tant que comité sur le candidat retenu.
8. Il faut acheminer un avis écrit à tous les candidats sélectionnés pour une entrevue.



9. La liste finale de candidats reçus pour constituer le personnel de la haute performance doit être acheminée à la directrice générale de CC, qui doit préparer un communiqué de presse de la part du bureau de CC pour annoncer aux membres les nominations pour constituer le personnel de la haute performance.
10. Tous les entraîneurs retenus pour constituer le personnel des entraîneurs doivent détenir une certification au niveau PNCE le plus élevé dans leur discipline respective (à savoir, crosse au champ ou crosse en enclos).
11. Les entraîneurs nommés au personnel des entraîneurs disposent de trois mois après la date de leur nomination, sauf approbation exceptionnelle de la part du comité de sélection, pour compléter tout critère manquant en lien avec leurs certifications à titre d'entraîneur. Tout entraîneur qui ne respecte pas cette disposition doit être remplacé au sein du personnel des entraîneurs par un autre entraîneur sur la liste des candidats ayant satisfait d'ores et déjà aux exigences minimales.

JOUEURS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

1. Les formulaires de candidature de joueur doivent être disponibles au moins 9 mois avant le jour du coup d'envoi de Championnat du monde.
2. Les formulaires de candidature de joueur doivent être soumis et reçus par le responsable approprié au moins 8 mois avant le coup d'envoi de championnat du monde pour toutes les équipes de championnat du monde de crosse M19 de Crosse Canada.
3. Le directeur gérant d'équipe nationale, l'entraîneur-chef et le personnel de soutien des programmes nationaux séniors de crosse masculine et de crosse féminine doivent établir un groupe d'athlètes d'équipe nationale à inviter à essayer d'obtenir une place au sein des équipes nationales de crosse au champ sénior masculine, de crosse au champ sénior féminine, de crosse en enclos, et de crosse par équipes de six, et ils doivent prendre contact avec lesdits athlètes au moins 8 mois avant la date de coup d'envoi du Championnat du monde respectif.
4. Dans la mesure du possible, un système de dépistage de talents doit être déployé, de telle sorte que la performance de chaque joueur ou joueuse individuel peut être observée par n'importe quel membre du comité de la haute performance.
5. Le directeur gérant d'équipe nationale, en prenant en compte les conseils du directeur de la haute performance et des relations internationales et du personnel des entraîneurs, doit établir un programme d'activités de sélection des joueurs (par exemple, camps d'évaluation et camps de sélection) en définissant le nombre de joueurs et lesquels seront invités à participer à chacune des activités au programme. Ce processus de sélection doit être fourni par écrit au directeur de la haute performance et des relations internationales de CC pour distribution aux AM et publication dans le site web de CC. Le personnel des entraîneurs demeure en tout temps le premier point de contact pour les joueurs.
6. Les joueurs qui sont sélectionnés seront invités et doivent obligatoirement assister aux camps d'entraînement et activités de l'équipe prévus au programme.
7. Les sélections finales sont tranchées en tenant compte des conseils du directeur gérant d'équipe nationale, des membres du personnel des entraîneurs, et des dépisteurs de talents, au terme de tous les camps et activités de sélection prévus dans le cadre du programme. Le président de l'équipe nationale et le directeur de la haute performance et des relations internationales peuvent opter d'assister aux discussions se rapportant à la sélection des joueurs et peuvent s'inviter dans la conversation, mais ils ne disposent pas d'un vote.
8. Selon les ordres du directeur de l'équipe nationale, le personnel des entraîneurs doit aviser chaque candidat de sa sélection ou sa non-sélection au programme. Ce processus de notification des candidats doit se faire en personne dans la mesure du possible.



9. Pour tous les programmes de crosse au champ, la sélection finale des joueurs doit s'achever en troisième année du quadriennal du programme, en respectant les échéances prévues par la World Lacrosse. Pour tous les programmes de crosse en enclos, la sélection finale des joueurs doit se faire à l'achèvement de la saison NLL en quatrième année du quadriennal du programme.
10. La liste finale des joueurs sélectionnés au sein de l'équipe, assortie de leurs coordonnées et un profil sommaire, doit être acheminée à la directrice générale de CC, qui doit préparer un communiqué de presse de la part du bureau de CC pour annoncer la nomination des joueurs.

ÉQUIPE DE SOUTIEN INTÉGRÉ

1. La directrice générale de CC doit aviser les AM de toutes les voies de mise en candidature pour les postes au sein du personnel de soutien de l'équipe nationale, telles que définies par le comité de la haute performance de CC.
2. Le directeur de la haute performance et des relations internationales, le directeur gérant d'équipe nationale et l'entraîneur chef d'équipe nationale forment le comité de sélection chargé d'examiner les candidatures et le cas échéant, conduire des entrevues.
3. Il faut acheminer un avis écrit à tous les candidats sélectionnés pour une entrevue.

DOTATION EN PERSONNEL ET RESPONSABILITÉS (DESCRIPTIONS DE POSTES ET QUALIFICATIONS)

Remarque : Les exigences en matière de personnel de l'équipe peuvent présenter des variations entre les programmes d'équipe masculine et féminine, ceci en raison des limites sur le nombre d'effectifs et les capacités financières/contraintes budgétaires.

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET CADRES

Bureau de CC

- Être membre en règle de la World Lacrosse et représenter Équipe Canada et CC, le cas échéant, dans toutes les communications et/ou transactions avec la World Lacrosse.
- Jouer un rôle actif en tant que partenaire à la sélection, la gestion et le processus décisionnel en lien avec toutes les équipes nationales.
- Représenter l'équipe dans toutes les communications et/ou transactions avec le Gouvernement du Canada et ses différents départements, services, et/ou bureaux.
- Contracter une assurance-accident de participant au sport pour le compte de toutes les équipes nationales.
- Agir à titre de seule et unique association chargée de comptabiliser et gérer les revenus et les dépenses de toutes les équipes nationales.
- Être responsable d'émettre les paiements pour régler toutes les dépenses d'équipe telles que prévues dans un budget équilibré. Les dépenses admissibles incluent sans toutefois s'y limiter : hébergement, vols, frais d'inscription se rapportant au Championnat du monde et aux camps de sélection tels que prévus et approuvés dans le budget.
- Agir à titre de personne-ressource pour tout commanditaire majeur d'Équipe Canada.
- Examiner et approuver toutes les commandites.
- S'assurer que tous les programmes de commandite se déroulent d'une manière responsable et transparente, et que chaque partenaire au programme reçoit en bonne et due forme les expressions et manifestations de reconnaissance appropriées.
- Administrer et gérer les dispositions de voyage et d'hébergement pour toutes les équipes nationales.



- Administrer et gérer toute la documentation et tous les rapports qui s'imposent en lien avec les membres des équipes nationales
- Administrer et gérer la production et la soumission des rapports exigés par la FIL lors en lien avec l'inscription des équipes nationales et des participants aux événements.
- Gérer, conjointement avec le directeur de la haute performance et des relations internationales, les améliorations et la progression permanente du programme d'équipe nationale.
- Travailler avec Sport Canada dans le but d'obtenir des fonds CFRS pour financer les programmes de haute performance.
- Élaborer et distribuer toutes les mises à jour administratives et avis à l'intention des membres de l'équipe nationale.
- Prendre en charge les exigences antidopage en lien avec les équipes nationales, incluant la sensibilisation des membres de l'équipe nationale au sujet du Programme canadien antidopage et du Programme mondial antidopage.
- Gérer et agir à titre de personne-ressource pour toutes les communications à propos du programme d'équipe nationale, incluant sans toutefois s'y limiter les communications administratives au sujet de l'équipe nationale, les sites web des équipes nationales, les campagnes dans les médias sociaux, les communiqués de presse et les conférences de presse.

Directeur de la haute performance et des relations internationales de CC

Le directeur de la haute performance et des relations internationales est responsable devant le conseil d'administration et agit à titre de personne-ressource dans les relations et les communications entre CC et les différents organes de crosse internationaux. Voici la liste de ses principales responsabilités :

Équipes nationales

- Le directeur de la haute performance et des relations internationales est directement responsable de la supervision des opérations, du développement, et de la gestion (conjointement avec le bureau de CC) des programmes d'équipes nationales de CC.
- En ce qui concerne le processus de surveillance des activités des équipes nationales, le directeur de la haute performance et des relations internationales est chargé de veiller au respect de toutes les exigences de CC en ce qui concerne les opérations de l'équipe, incluant sans toutefois s'y limiter : la vérification que les entraîneurs satisfont aux exigences minimales en matière de certification, la mise en place d'un processus de sélection d'équipe cohérent et impartial, la compétitivité de l'équipe, et les opérations financières de l'équipe.
- Travaillant de près avec les différents directeurs-gérants d'équipe nationale, assurer la gestion de tout incident susceptible d'avoir un effet négatif sur le programme, incluant sans toutefois s'y limiter une violation de la politique d'équipe nationale.
- Soutenir les directeurs gérants d'équipe nationale et assumer un rôle de conseiller auprès de ceux-ci.
- Fournir des conseils et un encadrement au processus de sélection des joueurs, à la sélection de l'alignement final, et à l'élaboration des programmes d'entraînement et de compétition pour l'équipe nationale.
- Chercher et proposer les améliorations qui pourraient être apportées à la politique d'équipe nationale et/ou au Guide de programme d'équipe nationale, en vue de veiller aux intérêts de CC et membres de l'équipe nationale.
- Chercher les possibilités de resserrer les liens et rehausser le profil du programme d'équipe nationale de CC, notamment auprès des décideurs politiques, aux fins de solliciter des investissements supplémentaires dans les programmes de haute performance.
- Assister à l'AGA et à la réunion semestrielle de CC aux fins de représenter et faire le point sur les programmes d'équipe nationale.



- Cultiver des partenariats avec l'entreprise en collaboration avec la directrice générale de CC en vue de promouvoir les programmes d'équipe nationale.
- Identifier un personnel de la relève de haute qualité pour assurer la succession et remplir les postes à travers la hiérarchie d'équipe nationale.
- S'assurer que tous les membres du personnel des entraîneurs satisfont aux critères minimales en matière de certification d'entraîneur tels qu'établis par CC dans le cadre de son Programme national de certification des entraîneurs. Cette exigence est obligatoire pour être admissible à participer à quelque activité d'équipe que ce soit sous l'égide du programme d'équipe nationale.

Compétitions internationales

- Lorsqu'il est jugé nécessaire et que les finances de CC le permettent, le directeur de la haute performance et des relations internationales assistera aux compétitions auxquelles participe l'équipe nationale.
- Le directeur de la haute performance et des relations internationales supervise le processus de nomination et de sélection des officiels pour participer aux compétitions internationales. Le directeur de la haute performance et des relations internationales doit également s'assurer que CC joue un rôle actif dans l'organisation de compétitions internationales, et il gère le processus de soumission de propositions aux fins de sélectionner les organisateurs locaux qui s'intéressent à accueillir les événements internationaux.

Réunions internationales

- Le directeur de la haute performance et des relations internationales assiste aux réunions internationales et agit à titre de représentant de CC. S'il n'est pas en mesure d'assister à une réunion internationale, le directeur de la haute performance et des relations internationales est responsable de recommander au président de CC un remplaçant désigné pour y assister à sa place.
- Entre deux réunions, des « votes par correspondance » peuvent être prévus par l'organe international, auquel cas le directeur de la haute performance et des relations internationales est responsable d'obtenir les renseignements nécessaires sur le contexte aux fins de prendre une décision éclairée. Ces démarches incluent la sollicitation de commentaires des présidents de secteurs ou bien du secteur dans son ensemble, le cas échéant. Une recommandation quant au choix de vote de CC sur telle ou telle question doit être soumise au conseil d'administration de CC, avec la documentation contextuelle, le cas échéant, aux fins de déterminer la position finale de CC sur la question. Une fois qu'une décision est prise, le directeur de la haute performance et des relations internationales doit aviser l'organe international de ladite décision, par l'entremise du bureau de CC.

Développement international et gouvernance

- Le directeur de la haute performance et des relations internationales agit à titre de représentant de CC au sein des conseils internationaux.
- Le directeur de la haute performance et des relations internationales doit également déterminer les orientations et les rôles de CC dans le développement international du sport de la crosse.

Plan stratégique et résolutions du conseil

- Le directeur de la haute performance et des relations internationales doit s'assurer que les opérations qui relèvent de ses compétences sont en conformité avec le plan stratégique de CC et les directives et orientations formulées par le conseil d'administration et/ou les Membres.



- Le directeur de la haute performance et des relations internationales doit présider le comité de la haute performance (se reporter au mandat intégral dudit comité dans le Manuel des opérations de CC)

Directeur des athlètes CC

- Surveiller les athlètes de l'équipe nationale.
- Assister et participer aux réunions du conseil d'administration
- Exécuter en temps opportun les tâches qui lui sont confiées par le conseil d'administration
- Responsable d'assister CC dans la promotion, le contrôle et l'examen des politiques de la haute performance de CC, notamment tous les aspects desdites politiques se rapportant au programme d'équipe nationale et aux athlètes de l'équipe nationale:
- Communiquer et défendre les opinions et les intérêts des athlètes des équipes de haut niveau, conjointement avec le directeur de la haute performance et des relations internationales
- Tenir les athlètes au courant des politiques et des programmes pertinents, et de l'évolution desdites politiques et programmes;
- Maintenir un contact permanent et direct avec les athlètes individuels constituant l'équipe nationale sur la durée de leur période de service en tant qu'athlète de l'équipe nationale.
- Assister lorsqu'il est jugé nécessaire aux réunions portant sur le programme d'équipe nationale
- Chapeauter le développement d'un réseau d'anciens joueurs aux fins de soutenir les activités du programme d'équipe nationale.
- Servir de personne-ressource entre les athlètes de l'équipe nationale et le conseil d'administration de CC
- Assister au Forum AthlètesCAN
- Mener des sondages auprès des joueurs de l'équipe nationale en aval des événements de championnat du monde
- Conjointement avec le personnel du bureau de CC, s'assurer que les joueurs sont avisés quant aux changements apportés au Programme canadien antidopage, aux politiques AMA, et aux dispositions d'assurance
- S'assurer que les joueurs prennent conscience de la procédure d'appel, incluant les procédures internes de CC, celles du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et celles du Tribunal arbitral du sport (TAS)
- S'assurer que les joueurs prennent conscience des programmes de financement et de subvention externes
- S'assurer que les athlètes prennent conscience des possibilités professionnelles au sein de CC (postes au sein du conseil, postes d'entraîneur) après leur carrière de joueur.

Coordonnateur de la haute performance

- Responsabilités telles que définies dans la description de poste, incluant sans toutefois s'y limiter :
- Administration financière
- Administration logistique (hébergement, transport aérien, transport terrestre, et toutes les autres questions logistiques associées aux camps de sélection d'équipe, événements annuels d'entraînement, et championnats du monde.
- Supervision du personnel médical (médecins, thérapeute de sports), acquisition de fournitures de soins et de récupération
- Gérer le processus d'inscription/de soumission de candidature des athlètes, des entraîneurs et du personnel de l'équipe nationale



- Recevoir toute la documentation CC et de la World Lacrosse exigée des joueurs et du personnel de l'équipe
- Donner un encadrement au personnel d'équipe nationale en conformité avec les politiques et en s'assurant de suivre et faire suivre les principes directeurs de l'organisation
- Travailler avec le Centre canadien de l'éthique dans le sport (CCES) aux fins de mettre à jour en permanence le Groupe national d'athlètes (GNA) et s'assurer que tous les athlètes ont suivi les formations antidopage appropriées
- Travailler avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) aux fins de s'assurer que tous les athlètes qui concourent au niveau international sont en conformité avec les critères antidopage et sont conscients des procédures de prélèvement
- Conjointement avec le coordonnateur de l'équipe, disséminer les informations aux joueurs et au personnel
- Après un championnat, faire passer un sondage aux athlètes de l'équipe nationale aux fins d'évaluer les entraîneurs et le personnel de soutien et soulever les aspects réussis et moins réussis de l'expérience
- Servir de personne-ressource dans les communications bidirectionnelles entre l'équipe et le comité organisateur local
- Travailler avec la directrice générale, le directeur de la haute performance et des relations internationales, les membres du comité de la haute performance, les entraîneurs des équipes nationales et d'autres membres du personnel aux fins de développer les outils et les systèmes qui assureront la satisfaction de tous les critères de Sport Canada en matière du financement du sport de haute performance, y compris les obligations de reddition de comptes.

PERSONNEL DE LA HAUTE PERFORMANCE

Directeur gérant d'équipe nationale

- Sous les ordres du directeur de la haute performance et des relations internationales
- Prendre en main le processus de sélection du personnel des entraîneurs et du personnel de soutien dans le programme respectif.
- Aider le personnel des entraîneurs retenu pour la tâche à élaborer un programme des entraînements et de compétition pour l'équipe nationale et communiquer ledit programme au directeur de la haute performance et des relations internationales.
- Aider le personnel des entraîneurs dans le développement d'outils d'identification, d'évaluation et de sélection des joueurs.
- Approuver la sélection finale des entraîneurs et des joueurs et communiquer les sélections finales au directeur de la haute performance et des relations internationales.
- Développer une structure d'essais et des critères de sélection conjointement avec le personnel des entraîneurs et communiquer lesdits structure et critères au directeur de la haute performance et des relations internationales.
- Suivre la progression des joueurs à compter de la période de sélection et jusqu'à la fin du championnat.
- Chercher les moyens d'améliorer, optimiser, et développer le programme d'équipe nationale.
- Prendre en charge, avec l'assistance de l'entraîneur-chef, les questions de comportement des joueurs et les mesures disciplinaires.
- S'assurer que tous les joueurs et tous les membres du personnel de l'équipe complètent et signent tous les documents exigés en lien avec l'équipe nationale, incluant les codes de conduite, dès leur



nomination au sein de l'équipe, et soumettre lesdits documents au bureau de CC en temps opportun.

- Fournir un rapport complet sur son programme d'équipe nationale respectif lors de l'AGA et de la réunion semestrielle de CC. Ce rapport doit être soumis au directeur de la haute performance et des relations internationales de CC au moins 15 jours avant la date limite indiquée pour la soumission de rapports en lien avec la réunion.
- Jouer un rôle actif au sein du comité de la haute performance.
- S'assurer que tous les joueurs et tous les membres du personnel de l'équipe nationale subissent une vérification du casier judiciaire avant leur départ au championnat du monde. Toute la documentation de vérification du casier judiciaire doit être soumise au bureau de CC au moins 60 jours avant le départ de l'équipe en championnat du monde.

Entraîneur-chef

- Soutenir le travail du directeur gérant d'équipe nationale.
- Soutenir le travail du personnel des entraîneurs et du personnel de dépistage de talents.
- Chapeauter les activités d'identification et évaluation de talent, de sélection des joueurs, et de préparation de l'équipe.
- Avec la coopération du personnel dans son ensemble, élaborer une stratégie complète pour exécuter la mission du programme.
- Suivre la progression des joueurs à compter de la période de sélection et jusqu'à la fin du championnat.
- Chercher les moyens d'améliorer, optimiser, et développer le programme d'équipe nationale.
- Avoir une bonne compréhension des règles internationales et faire connaître ces règles aux collègues du personnel des entraîneurs et de soutien.
- Avec le soutien du personnel de l'équipe, assumer la responsabilité du comportement des joueurs et des incidents débouchant sur d'éventuelles mesures disciplinaires, et signaler lesdits incidents au directeur gérant d'équipe nationale et au directeur des athlètes
- Compléter les obligations minimales telles qu'indiquées par CC dans le cadre de son programme national de certification des entraîneurs.

Coordonnateur de l'équipe

- Aider à la planification et la gestion des détails logistiques de l'équipe, notamment les déplacements, l'hébergement et les repas, conjointement et en consultation avec le bureau de CC.
- Accompagner l'équipe à toutes les activités de l'équipe nationale, incluant l'événement de championnat du monde.
- Soutenir le directeur gérant d'équipe nationale et le personnel des entraîneurs pour leur permettre d'accomplir leurs tâches de manière optimale.

Entraîneur adjoint – Coordonnateur défensif

- Soutenir le travail de l'entraîneur-chef d'équipe nationale.
- Soutenir le travail du personnel des entraîneurs et du personnel de dépistage de talents.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie défensive pour l'équipe.
- Élaborer et faire connaître une terminologie défensive.
- Préparer des rapports sur le dépistage de talents en défense et des plans de séance d'entraînement.
- Identifier, évaluer, sélectionner, et préparer la ligne de défense (et offrir des opinions sur les autres postes).
- Avoir une bonne compréhension des règles internationales et faire connaître ces règles aux joueurs et aux collègues.



- Compléter les obligations minimales telles qu'indiquées par CC dans le cadre de son programme national de certification des entraîneurs.

Entraîneur adjoint – Coordonnateur offensif

- Soutenir le travail de l'entraîneur-chef d'équipe nationale.
- Soutenir le travail du personnel des entraîneurs et du personnel de dépistage de talents.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie offensive pour l'équipe.
- Élaborer et faire connaître une terminologie offensive.
- Préparer des rapports sur le dépistage de talents en attaque et des plans de séance d'entraînement.
- Identifier, évaluer, sélectionner, et préparer la ligne d'attaque (et offrir des opinions sur les autres postes).
- Avoir une bonne compréhension des règles internationales et faire connaître ces règles aux joueurs et aux collègues.
- Compléter les obligations minimales telles qu'indiquées par CC dans le cadre de son programme national de certification des entraîneurs

Entraîneur de gardien de but

- Soutenir le travail de l'entraîneur-chef d'équipe nationale.
- Soutenir le travail du personnel des entraîneurs et du personnel de dépistage de talents.
- Identifier, évaluer, sélectionner et préparer les gardiens de but.
- Avoir une bonne compréhension des règles internationales et faire connaître ces règles aux joueurs et aux collègues.
- Compléter les obligations minimales telles qu'indiquées par CC dans le cadre de son programme national de certification des entraîneurs.

Autres postes :

- Tel que convenu par l'entraîneur-chef et le directeur gérant d'équipe nationale, en respectant les limites budgétaires pour les autres postes favorisant le développement et la diversification, et sur approbation de la part du directeur de la haute performance et des relations internationales de CC.

Dépisteur de talents

- Soutenir le travail de l'entraîneur-chef d'équipe nationale.
- Soutenir le travail du personnel des entraîneurs et de ses collègues au personnel de dépistage de talents.
- Identifier les talents et observer le jeu des athlètes ciblés pour un recrutement éventuel dans le programme d'équipe nationale.
- Fournir au personnel de l'équipe nationale des statistiques et des renseignements de dépistage de talents sur les différents joueurs observés.
- Établir et comprendre les critères de dépistage de talents conjointement avec le personnel des entraîneurs et le directeur d'équipe nationale.

Responsable des équipements

- Responsable pour la distribution et le transport des équipements de l'équipe en lien avec tous les événements et activités de l'équipe.



- Aider à définir les besoins de l'équipe nationale en matière d'équipements et passer des commandes avec les partenaires et fournisseurs nationaux d'équipement, en collaboration avec la directrice générale de CC ou le personnel du bureau désigné.
- Assister à tous les événements de l'équipe nationale.
- Responsable des réparations qui doivent être faites sur les équipements de l'équipe.
- Communiquer avec le directeur gérant d'équipe nationale pour confirmer que l'équipe dispose de tous les équipements et fournitures nécessaires.
- S'assurer que les équipements commandités d'Équipe Canada (signés ou non-signés) sont remis à CC selon les consignes avant l'événement de championnat, pour être utilisés en tant que dons au Temple de la renommée ou dans les activités de levée de fonds d'Équipe Canada.

ÉQUIPE DE SOUTIEN INTÉGRÉ (SELON LE BESOIN)

Médecin d'équipe

- Assister à tous les camps d'identification, camps de sélection, et essais pertinents de l'équipe nationale, ainsi qu'aux événements de championnat du monde.
- Diagnostiquer les blessures.
- Conjointement avec le thérapeute de sport et le soigneur, traiter les blessures aux joueurs et élaborer un programme de réadaptation.
- S'assurer que les dossiers médicaux des joueurs sont disponibles durant les activités de l'équipe, et que le personnel médical connaît l'historique médical des joueurs.
- Avoir une formation sur les règles et réglementations antidopage (CCES et AMA)
- Travailler avec le coordonnateur de la haute performance de CC aux fins d'identifier les équipements et les outils qui sont nécessaires.

Soigneur

- Assister à tous les camps d'identification, camps de sélection, et essais pertinents de l'équipe nationale, ainsi qu'aux événements de championnat du monde.
- S'assurer que les boissons appropriées sont disponibles en quantités appropriées avant, durant, et après toutes les parties et séances d'entraînement.
- Évaluer les blessures aux joueurs et fournir les soins appropriés sous la supervision du médecin d'équipe.
- Connaître l'historique médical des joueurs.
- Travailler avec le coordonnateur de la haute performance de CC aux fins d'identifier les équipements et les outils qui sont nécessaires.

Thérapeute de sport

- Assister à tous les camps d'identification, camps de sélection, et essais pertinents de l'équipe nationale, ainsi qu'aux événements de championnat du monde.
- Évaluer les blessures aux joueurs et fournir les soins appropriés sous la supervision du médecin d'équipe.
- Connaître l'historique médical des joueurs.

Coordonnateur d'enregistrement vidéo

- Attendance at all Équipe nationale camps d'identification, sélection camps, essais et Événements de championnat du monde.
- Fournir des enregistrements vidéo des athlètes en action, pour analyse par le personnel des entraîneurs.



Psychologue du sport

- Évaluer les athlètes et fournir des techniques d'entraînement mental en vue d'optimiser les performances des joueurs de l'équipe nationale.
- Travailler avec le personnel des entraîneurs aux fins d'optimiser la préparation mentale des joueurs pour exécuter les stratégies requises et maintenir les performances lorsqu'ils sont soumis au stress.

Entraîneur de force et de conditionnement physique

- Conseiller le personnel des entraîneurs quant à l'aptitude des joueurs à supporter les exigences physiques du sport de haut niveau.
- Fournir des programmes et des activités d'entraînement adaptés aux besoins des joueurs individuels en vue d'optimiser les performances et l'aptitude à jouer.
- Assister à tous les camps d'identification, camps de sélection, et essais pertinents de l'équipe nationale, ainsi qu'aux événements de championnat du monde.
- Aider le personnel des entraîneurs en suggérant des modalités d'évaluation pour déterminer le niveau d'aptitude physique des joueurs.
- Aider à effectuer les évaluations de référence des performances aux fins de capturer les données de référence et déterminer le niveau d'aptitude physique initial.
- Fournir des rapports au directeur de la haute performance et des relations internationales CC sur la progression des joueurs en matière d'aptitude physique.